

## **Rapport succinct**

**relatif à l'exercice du 01.08.2020 au 31.12.2021**

établi à l'intention de l'assemblée générale des actionnaires de :

### **CàD EcoLogis SA**

---

En notre qualité de mandataire pour le gouvernement d'entreprise de CàD EcoLogis SA, nous avons établi un rapport succinct des activités commerciales et des états financiers de l'entreprise CàD EcoLogis SA pour l'exercice long du 01.08.2020 au 31.12.2021

#### **Portée et exécution du mandat**

Notre mission consistait à gérer les aspects comptables, fiscaux et légaux de la société CàD EcoLogis SA sur la base des documents reçus, des pièces comptables et des séances du conseil d'administration.

L'exercice a débuté avec la fondation et l'inscription au registre du commerce de la société, le 30.07.2020. Depuis lors, le conseil d'administration a remplacé la commission mise en place par la municipalité de Péry-La Heutte, afin d'autonomiser la société CàD EcoLogis SA.

#### **Détention du capital**

Selon le souhait des deux Bourgeoises de Péry et La Heutte, de même que de la municipalité, la société est détenue pour 50% par la commune de Péry La Heutte et par 25% pour chaque bourgeoisie.

#### **Conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit tous les mois au moins et traite des dossiers courants, de même que de l'évolution du développement du réseau de chauffage à distance. A cette occasion, la situation financière est également toujours évoquée, de même que la notion de gestion des risques. Chaque séance est dûment protocolée par le secrétaire. Les procès-verbaux sont disponibles pour consultation par les actionnaires dans leur intégralité au siège de la société.

#### **Evolution opérationnelle**

A l'heure actuelle, le réseau de Péry est opérationnel, et une deuxième chaudière a été commandée pour La Heutte. Le réseau de La Heutte a également rencontré un succès plus vif qu'escompté, ce qui a réjoui le conseil d'administration.

Des options sont envisagées pour une dernière extension du réseau à Péry. Le conseil d'administration souhaitant garder uniquement du combustible régional et le plus écologique possible, il a renoncé à étendre ensuite davantage le réseau, afin de ne puiser que dans les ressources en bois disponibles des deux bourgsoisies qui ont fourni leurs chiffres concernant leur capacité maximale de livraison de copeaux à long terme.

La vision du conseil d'administration est clairement de pouvoir faire pérenniser une entreprise écologique prônant des valeurs de durabilité et inspirant d'autres collectivités à faire de même sur le long terme.

### **Finances et états financiers**

Les états financiers sont joints au présent rapport succinct. Concernant le financement des opérations, le grand problème réside dans la structure du bilan. En effet, la dette à court terme envers la municipalité de Péry-La Heutte pour un montant de CHF 1'224'649.20 n'est pas classifiée en tant que capital permanent. Cet état de fait remet en cause la règle d'or du bilan (degré de couverture des immobilisations 2 de 30.6% insuffisant). Néanmoins, une votation pour reclassifier le prêt d'un million supplémentaire en capitaux à long terme est en cours de préparation. Selon le résultat de cette votation, soit nous amortirons (de manière prudente) le prêt de CHF 1'500'000.00 envers la municipalité sur 15 ans à raison de CHF 100'000.00 par an, soit nous demanderons un financement externe, afin de régler cette situation bilantielle. Avec l'arrivée de la vente de chaleur de La Heutte dès 2022, il est tout à fait réaliste de compter sur un EBITDA (résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements) de CHF 130'000.00 au minimum dès l'exercice 2022.

### **Décharge**

Le conseil d'administration est fier de pouvoir présenter un premier bilan en dessous du seuil de l'article 725 al. 1 CO, malgré un début d'exploitation avec peu d'entrées au vu de l'activité économique très saisonnière de la société.

Le résultat global correspond aux attentes et le conseil d'administration propose donc à l'assemblée générale des actionnaires de donner décharge au conseil d'administration pour l'exercice clôturé au 31.12.2021, présentant des capitaux propres de CHF 52'874.02 et une perte de CHF 47'125.98 après amortissements de CHF 85'040.15.

Péry, le 11.05.2022

Le responsable financier :

**G16 sàrl**

Gaëtan Hirschi

*Expert-fiduciaire diplômé*

Annexe : - Comptes annuels 2021